

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	6 (1877)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Chronique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ.

L'expédition du *Bulletin* a été retardée de quelques jours pour attendre la réponse des administrations de chemins de fer, et afin de pouvoir envoyer à chaque sociétaire une carte de légitimation qui donne droit à la demi-taxe sur les chemins de fer de la Suisse-Occidentale et du Simplon, les 25, 26 et 27 avril, pour aller à la réunion de Sierre. Nous avons la conviction que tous les membres du corps enseignant du canton du Valais s'y rendront, et nous espérons que beaucoup d'instituteurs fribourgeois iront fraterniser avec leurs collègues valaisans.

La Société fribourgeoise d'éducation aura sa réunion annuelle, à Fribourg, le jeudi 20 septembre prochain, pendant le concours agricole. Le comité central du concours a accordé 50 p. 010 de rabais aux sociétaires qui se présenteront avec une carte de légitimation pour visiter l'exposition. L'administration des chemins de fer de la Suisse-Occidentale nous a fait espérer la demi-taxe. Toutes les facilités possibles sont ou seront accordées pour que cette réunion soit nombreuse; aussi, les membres du corps enseignant se font un devoir de traiter l'une ou l'autre des questions mises à l'étude par son comité. Celui-ci se réunira dans le courant du mois de mai pour désigner les rapporteurs et prendre les mesures nécessaires à la réussite de ce congrès où des délégués des cantons catholiques se rendront.



## CHRONIQUE.

**FRIBOURG.** M. Mehling, directeur du séminaire de Fribourg, vient de faire un don précieux à l'Ecole normale d'Hauterive. C'est un magnifique herbier renfermant plus de 3,000 plantes. Nous nous faisons un devoir de signaler cet acte de générosité à la reconnaissance du corps enseignant de notre canton.

**VALAIS.** La société valaisane d'éducation tiendra sa 3<sup>me</sup> assemblée générale à Sierre, le jeudi 26 avril prochain, à 10 heures du matin, dans l'ancien couvent de Géronde.

Les questions mises à l'étude sont les suivantes :

1<sup>e</sup> question : Qu'est-ce que l'enseignement intuitif ou enseignement de choses, et comment s'applique-t-il aux diverses branches ?  
— Rapporteur : M. Pierre-Joseph Roullier, instituteur à Martigny-Ville.

2<sup>e</sup> question : Quelle part doit avoir l'orthographe dans l'enseignement primaire et quels sont les meilleurs moyens pour l'étude de cette branche ? — Rapporteur : un professeur de l'Ecole normale.

3<sup>e</sup> question : Quelle est l'importance des cours de répétition, ou écoles du soir, et quelle est la meilleure manière de les tenir relativement au but proposé ? — Rapporteur : M. Paul Pignat, instituteur à Sion et secrétaire au département de l'instruction publique.

Nous comptons sur l'arrivée de nos amis fribourgeois ; qu'ils viennent nombreux nous honorer de leurs sympathies et de leurs lumières.

*Le comité de la société valaisane  
d'instruction publique.*

ST-GALL. La société d'éducation gagne toujours du terrain.

Il s'est fondé des sections à Lucerne, à Nottwyl avec 20 membres, et à Emmen, canton de Lucerne, avec 48 membres.

Dans le canton de Soleure, il existe des sections à Nugler, Saint-Pantaléon de 46 membres, à Gretzenbach, Wangen et Erlinsbach.

Parmi les legs de 95,438 fr. qui ont été faits pendant l'année 1876 dans le canton de St-Gall en faveur de l'utilité publique, 35,864 fr. sont donnés pour les écoles.

BALE. On lit dans l'*Allgemeine Schweizer-Zeitung* :

« Les 22 et 23 janvier dernier a eu lieu à Bâle une conférence des directeurs des séminaires suisses indépendants. Elle avait été organisée par le comité central de ces écoles normales. Les directeurs des séminaires de Peseux (Neuchâtel), de Muristalden (Berne), d'Unterstrass (Zurich), et de Schiers (Grisons), s'y étaient rencontrés avec des membres de leurs comités respectifs. Outre les conférences et discussions particulières, ayant rapport à la vie intérieure des établissements, une conférence publique eut lieu, le mardi soir, au *Vereinshaus*, présidé par M. le conseiller d'état, Ch. Sarasin. Parmi les directeurs des séminaires déjà mentionnés se trouva aussi M. l'inspecteur Zeller, de Beuggen (Bade), chef du plus ancien des séminaires évangéliques.

BERNE. On lit dans le *Pays de Porrentruy* :

» C'est avec étonnement que nous avons lu dans le résumé des délibérations du Conseil exécutif la suspension du subside de l'Etat pour le traitement des régents dans 21 communes du district de Porrentruy et dans 9 communes du district des Franches-Montagnes. Ainsi 30 communes sont frappées dans le *seul* arrondissement scolaire dirigé par M. Wæchli, pendant que 4 le sont dans le district de Moutier et 4 pour *tout l'ancien canton*. Nous avouons franchement ne rien comprendre à ce luxe de répression à notre encontre.

» Le canton comprend 12 arrondissements scolaires : 11 n'ont fourni que 8 communes repréhensibles. Y a-t-il là de la justice ? nous le demandons.

» Si nous parcourons le tableau de la fréquentation des écoles, de novembre 1875 à avril 1876, publié dans le dernier rapport de l'administration de l'Etat, nous trouvons le district de Trachsewald dont les écoles sont fréquentées par 4508 enfants, avec des absences non excusées s'élevant à 62,881, tandis que le district de Porrentruy, avec une fréquentation de 3,743 enfants est signalée pour 56,725 absences non justifiées. Or, qui le croirait, pas *une seule commune de ce district* de Trachsewald qui occupe le *premier rang* pour la non fréquentation des écoles, n'a été atteinte par la mesure exceptionnelle que nous avons signalée.

» Nous pourrions poursuivre les comparaisons et montrer de quelle façon différente agissent les inspecteurs d'école dans l'ancien canton et dans le Jura catholique. Sans doute, l'autorité fait bien de veiller à l'exécution de la loi ; elle a raison de tenir à la fréquentation des écoles et de punir les parents et les communes coupables de négligences graves à cet égard ; mais de là à ce que nous voyons, il y a loin. Pourquoi deux poids et deux mesures en fait d'enseignement ? Ce qui est défendu et puni dans le Jura catholique est-il permis et toléré dans l'ancien canton ?

» *Tous* les inspecteurs des écoles primaires ignorent-ils la loi, excepté le *seul* M. Wæchli ! Depuis trois ans, le Jura catholique n'a pas assez souffert par les amendes, les emprisonnements, les vexations de tout genre pour la cause religieuse, il faut encore que 30 communes de Porrentruy et des Franches-Montagnes payent 15,000 fr. en lieu et place de l'Etat, pour leurs régents, grâce à M. Wæchli ! Décidément, c'est par trop fort, et l'on en est réduit à faire à nouveau de tristes réflexions sur la justice de Berne. »

---

## A VIS.

Le comité de la *Rerue scientifique suisse* nous prie d'annoncer qu'il offre aux instituteurs l'abonnement annuel à 6 fr. au lieu de 8 fr., pour toute la Suisse. Le montant de l'abonnement directement et franco, avec l'adresse exacte du demandeur, au gérant : Antonin Henseler, éditeur à Fribourg.

Chez Mme Richard, libraire, à Fribourg, on trouve :

Le système métrique, comparé au système suisse 7, par Blanc,	25 cent.
Solutions des problèmes contenus dans le précédent, par le même,	25 cent.
Exercices d'orthographe et de grammaire 7, par le même, 70 "	"
Petits exercices de mémoire pour l'enfance, " 50 "	"